

ST 29

La souveraineté à l'ère numérique. Recompositions et perspectives dans un monde fragmenté
Sovereignty in the Digital Age. Reconfigurations and Perspectives in a Fragmented World

Responsables scientifiques :

Françoise DAUCÉ (CERCEC, EHESS) francoise.dauce@ehess.fr

Benjamin LOVELUCK (CERSA, Université Paris-Panthéon-Assas) benjamin.loveluck@assas-universite.fr

La souveraineté, entendue comme principe fondateur de l'autorité étatique sur les personnes et les territoires, connaît une mutation profonde avec son extension au cyberspace. L'essor des infrastructures numériques, des flux transfrontaliers de données et des technologies émergentes bouscule les conceptions du pouvoir, le fonctionnement institutionnel et parfois les procédures démocratiques. Inversement, le tropisme anti-étatique qui a longtemps dominé la gouvernance du numérique se trouve ébranlé par la recrudescence d'initiatives juridiques, réglementaires ou politiques visant à en contrôler l'orientation et les effets – en particulier le poids économique et politique acquis par les multinationales du secteur ou Big Tech, eux-mêmes parfois comparés à des États-nations.

La notion de souveraineté numérique émerge dès lors comme un enjeu central pour comprendre la manière dont États, organisations internationales, entreprises et utilisateurs cherchent à façonner ou contrôler l'espace numérique, notamment en situation de tensions ou de conflits. Un certain nombre d'acteurs en ont été des promoteurs clés, avec des stratégies et discours souvent divergents. S'agissant par exemple de la circulation des contenus et des données, la Russie et la Chine ont été présentés comme adoptant des normes « illibérales » (Flonk 2021) tandis que l'Union européenne est perçue comme défendant une forme de « constitutionnalisme numérique » (De Gregorio 2022).

Cet appel à contributions vise à interroger la souveraineté numérique dans ses dimensions théoriques, comparatives et pratiques, en explorant la diversité des modèles de régulation et les tensions entre autonomie, sécurité, droits fondamentaux et intégration globale dans un monde fragmenté, voire en proie à des conflits armés. Les propositions pourront notamment s'inscrire dans les trois axes suivants :

1. Redéfinir la souveraineté à l'ère numérique : fondements et cadres conceptuels

Quels sont les apports et limites des traditions politiques et juridiques pour penser la souveraineté numérique ? Comment saisir les compromis entre liberté d'expression, sécurité, création de valeur économique, protection des données ? Cet axe invite à revisiter les théories de la souveraineté et du constitutionnalisme, à explorer les liens entre droits numériques, vie privée, surveillance et nouvelles formes de pouvoir dans un moment historique marqué par la montée des conservatismes.

2. Infrastructures, marchés et régulation du numérique : approches comparatives

La diversité des approches nationales et régionales révèle une pluralité de modèles : contrôle strict et (re-)territorialisation en Chine, expansionnisme autoritaire en Russie, régulation par le droit au sein de l'Union européenne, stratégies d'autonomisation industrielle et d'accès aux marchés, défense des espaces informationnels et encadrement des contenus. Cet axe encourage des analyses comparatives des politiques numériques et des formes de régulation, tout en interrogeant le rôle des organisations internationales et la concurrence des normes technologiques mondiales en contexte de crise.

3. Vers des souverainetés numériques plurielles : perspectives non étatiques et modèles alternatifs

Au-delà des acteurs étatiques, de nouvelles conceptions émergent. Les entreprises technologiques exercent une influence normative croissante, tandis que les approches communautaires proposent des alternatives décentralisées aux modèles promus par les grandes plateformes du numérique. Cet axe invite à analyser comment ces propositions redessinent les frontières de la souveraineté et ouvrent la voie à une vision plus distribuée du pouvoir numérique, dans un contexte marqué par la fragmentation d'internet, les technologies émergentes telles que l'IA et les enjeux environnementaux.

Nous invitons des contributions, fondées sur des enquêtes documentées et originales, dans le domaine de la science politique, de la sociologie des sciences et techniques, du droit ou encore des relations internationales, ainsi que des approches interdisciplinaires, afin de nourrir une réflexion collective sur les transformations contemporaines de la souveraineté.

Sovereignty, understood as the founding principle of state authority over people and territories, is undergoing a profound transformation with its extension into cyberspace. The rise of digital infrastructures, cross-border data flows, and emerging technologies is reshaping traditional conceptions of power, institutional functioning, and sometimes democratic procedures. Conversely, the anti-state bias that long dominated digital governance is being challenged by the resurgence of legal, regulatory, and political initiatives aimed at steering and controlling the digital realm—particularly in response to the economic and political weight acquired by multinational corporations or Big Tech, sometimes compared to nation-states themselves.

The notion of digital sovereignty thus emerges as a central issue for understanding how states, international organizations, corporations, and users seek to shape or control the digital space. A number of key actors have actively promoted it, though often through divergent strategies and discourses. For example, with regard to the circulation of content and data, Russia and China have been portrayed as adopting “illiberal” standards (Flonk 2021), while the European Union is seen as advancing a form of “digital constitutionalism” (De Gregorio 2022).

This call for papers seeks to explore digital sovereignty in its theoretical, comparative, and practical dimensions, examining the diversity of regulatory models and the tensions between autonomy, security, fundamental rights, and global integration in a fragmented world. Contributions may focus on, but are not limited to, the following three axes:

1. Redefining sovereignty in the digital age: foundations and conceptual frameworks

What are the contributions and limitations of political and legal traditions in thinking about digital sovereignty? How can we grasp the trade-offs between freedom of expression, security, economic value creation, and data protection? This axis invites to revisit theories of sovereignty and constitutionalism, exploring the interplay between digital rights, privacy, surveillance, and new forms of power in a historical moment marked by rising conservatism.

2. Infrastructures, markets, and digital regulation: comparative approaches

The diversity of national and regional strategies reveals a plurality of models: strict control and (re)territorialization in China, authoritarian expansionism in Russia, rights-based regulation in the European Union, strategies of industrial empowerment and market access, as well as the defense of informational spaces and the regulation of content. This axis encourages comparative analyses of digital policies and regulatory approaches, while interrogating the role of international organizations and the competition among global technological standards in a time of crisis.

3. Towards plural digital sovereignties: non-state perspectives and alternative models

Beyond state actors, new conceptions are emerging. Technology companies exert a growing normative influence, while community-based approaches propose decentralized alternatives to the models promoted by large digital platforms. This axis invites analysis of how such proposals redraw the boundaries of sovereignty and open the way toward a more distributed vision of digital power, in a context marked by internet fragmentation, emerging technologies such as AI, and environmental challenges.

We welcome contributions based on original and well-documented research in political science, the sociology of science and technology, law, or international relations, as well as interdisciplinary approaches, in order to foster a collective reflection on the contemporary transformations of sovereignty.

Les propositions de communication devront être envoyées par courriel à chacun.e des responsables scientifiques de la ST avant le 7 décembre 2025.

Paper proposals should be sent by e-mail to each of the panel's conveners before 7 December 2025.
